

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
19/09/2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

*Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.*

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 27 septembre 2023 à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Elena BARANSKI, Laurent BRUN, Daniel CANTE, Alain DETERNES, Jean-Marc DUMONT, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Jean-Marc CARTE

Excusés : Annie WEGRZYN

Pouvoirs : Annie WEGRZYN à Eléna BARANSKI

Secrétaire de séance : Audrey GERAUD

Demande de subventions pour la sécurisation du centre bourg « serviciel », secteur écoles-mairie-stade-salle des fêtes **N°35/2023**

Considérant que la commune de Tronget, lauréate du programme national Petites Villes de Demain, et inscrite de fait dans le programme départemental Reconquête Centre-Ville/ Centre-Bourg, a engagé une réflexion concertée sur son devenir, son développement et le renforcement de son attractivité depuis le début de l'année 2023,

Considérant que dans le cadre de ce travail, les études engagées concluent en la nécessité de renforcer le centre bourg « serviciel » de la commune de Tronget mais qu'il convient lors de cette opération de réaliser les aménagements nécessaires afin de sécuriser les usages du secteur des abords des écoles, de la mairie, du stade, de la salle des fêtes.

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune de Tronget peut prétendre bénéficier de différentes subventions, notamment de la dotation relative à la répartition des amendes de police (CD 03), de la DETR (Etat), voire d'autres subventions pour financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police et de l'Etat dans le cadre de « l'amélioration de la sécurité routière » pour l'opération suivante : travaux d'aménagement du centre bourg « serviciel » pour mise en sécurité.

D'autres subventions pourraient également être sollicitées afin d'optimiser le financement de cette opération de mise en sécurité du centre bourg « serviciel », secteur écoles – mairie – stade – salle des fêtes. Ces travaux consistent en la création d'une zone de circulation apaisée et aménagement d'une zone de rencontre, aménagement paysagers pour réduire l'emprise de la route, réduction de voies de circulation – rétrécissement, piétonnisation du passage de la mairie.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Coût total : 25 000 € HT

Etat (DETR) : 11 250 € HT

Conseil Départemental (amendes de police) : 10 000 € HT

Autofinancement : 3 750 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver le projet ainsi que le plan de financement exposé ci-dessus,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023,**
- **De solliciter une subvention de l'Etat (DETR) la plus élevée possible au titre de « l'amélioration de la sécurité routière » pour l'année 2023,**
- **De solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Allier pour une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière au taux maximum,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour le financement de ce projet,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ladite délibération**

ONT VOTE POUR : 14

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le

28 septembre 2023

et publié le 28 septembre 2023

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Tronget, le 28 septembre 2023

Le Maire,



Jean-Marc DUMONT